

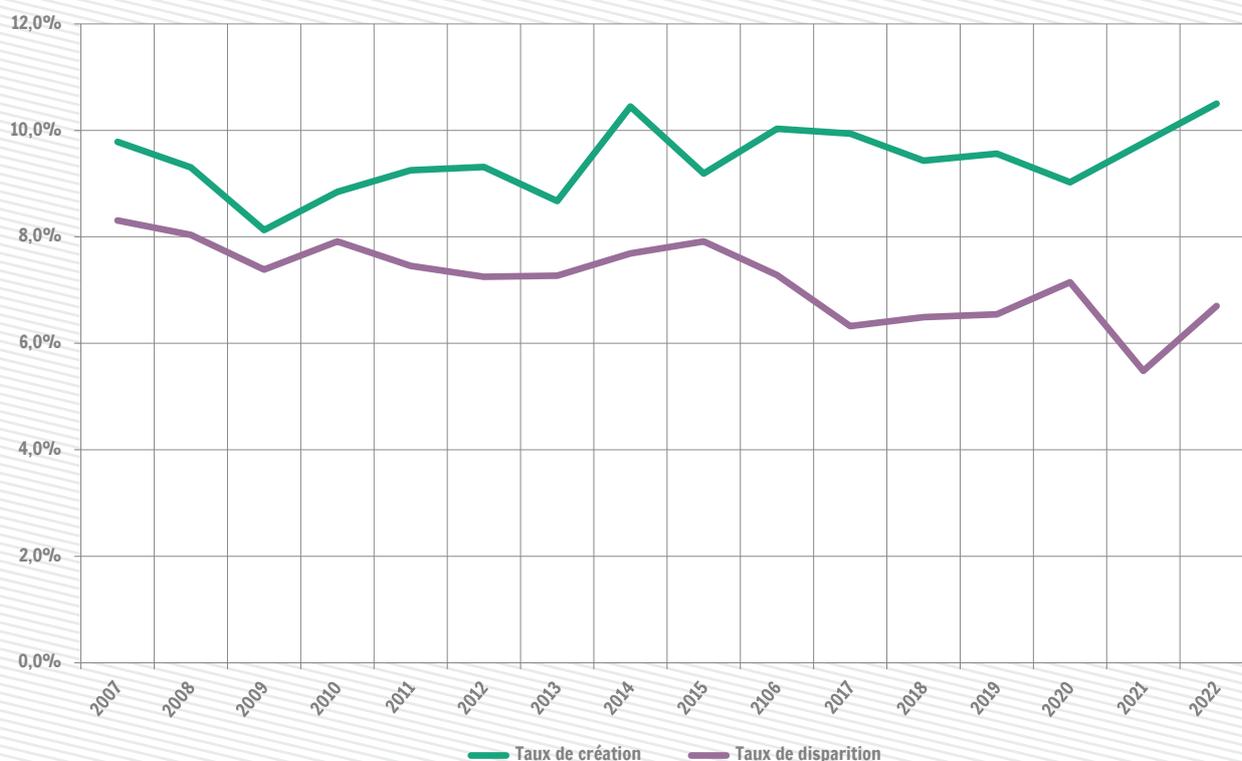
Entreprises

Créations & Disparitions

10,5%

En 2022, le taux de création des entreprises en Wallonie était de 10,5 %. Le taux de disparition s'élevait quant à lui à 6,7 %

Taux de création et de disparition des entreprises en Wallonie - Evolution 2007-2022



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPS

Au 31 décembre 2022, la Wallonie comptait 290 406 entreprises assujetties à la TVA. Ce chiffre est en augmentation de +3,9 % par rapport au 31 décembre 2021. Durant l'année 2022, le nombre de créations d'entreprises a été de 29 344, soit 11,6 % de plus qu'en 2021. Durant la même période, on a compté 18 768 disparitions soit 13,0 % de plus que l'année précédente.

Sur l'ensemble de cette période 2007-2022, le taux de création a systématiquement dépassé le taux de disparition. L'écart entre les deux courbes a progressivement augmenté depuis 2015 (sauf en 2020), ce qui constitue une situation favorable pour l'économie. Sur l'ensemble de la période, la tendance des disparitions est baissière avec une année 2021 particulièrement accentuée, en lien notamment avec les mesures de soutien aux entreprises prises par le Gouvernement fédéral dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (mesures qui ont été d'actualité jusqu'en avril 2021 selon les secteurs d'activités).

En 2014 et 2016, on a observé une augmentation significative du taux de création, favorisée par des conditions économiques favorables. 2022 est une année particulièrement dynamique en termes de créations puisqu'elle marque le taux le plus haut observé sur la période.

Entreprises

Créations & Disparitions

Taux de création nette d'entreprises par région - Évolution 2009-2022



Entre 2009 et 2022, le taux moyen de création nette d'entreprises s'est établi à 2,0 % en Wallonie, 3,0 % en Flandre, et 3,3 % en Région de Bruxelles-Capitale. En 2022, le taux de création nette a de nouveau augmenté. 2022 constitue l'année la plus favorable sur la période 2009-2022. Sur le plan de l'évolution à un an d'écart, on constate à la fois une augmentation des créations en 2022 (+11,6 %) et une augmentation des disparitions (+13,0 %). Notons que pour la première fois sur la période analysée, le taux de création nette en Wallonie est supérieur à celui de la région bruxelloise.

Sources : Statbel ; Calculs : IWEPs

Définitions et source

Le taux de création des entreprises en « t » est le nombre de nouveaux assujettis et réassujettis à la TVA au 31 décembre de l'année « t » par rapport au nombre d'entreprises assujetties au 31 décembre de l'année « t-1 » divisé par le nombre d'entreprises au 31 décembre de l'année « T-1 ».

Le taux de disparition se mesure comme le nombre de d'entreprises assujetties au 31 décembre de l'année « t-1 » au 31 décembre de l'année « t » divisé par le net qui ne sont plus assujetties au 31 décembre de l'année « t », rapporté au nombre d'entreprises au 31 décembre « t-1 ».

Le taux de création nette de l'année « t » est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre de l'année « t-1 ».

Pertinence et limites

Depuis 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>

Personne de contact : [Caroline Albessart \(c.albessart@iweps.be\)](mailto:c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2025